



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de PUILBOREAU, LA ROCHELLE et LAGORD

À la demande de RTE Réseau de Transport d'Electricité, il sera procédé sur le territoire des communes de Lagord, de La Rochelle et de Puilboreau, à une enquête, qui se déroulera du **lundi 4 au lundi 11 décembre 2023 inclus**, en vue de l'établissement des servitudes légales prévues par l'article L.323-4 du code de l'énergie, pour l'implantation sur le territoire des communes de Lagord, de La Rochelle, de l'Houmeau et de Puilboreau de la ligne souterraine à 90 000 volts de raccordement du poste électrique de Beaulieu au poste de La Pallice.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société RTE Réseau de Transport d'Electricité Centre de Développement Ingénierie de Nantes – Zone d'Activités de Gesvrine, 6 rue Kepler – BP4105 – 44 240 LA CHAPELLE SUR ERDRE – 02 40 67 31 57 – contact : M. Christophe POLFER

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Mme Dominique PRADO, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle siègera en mairies de Puilboreau et de Lagord dans les conditions suivantes :

- Mairie de Puilboreau : Lundi 4 décembre 2023 de 14h00 à 17h30,
- Mairie de Lagord : Mardi 5 décembre 2023 de 13h30 à 18h00.

le dossier d'enquête restera déposé pendant la durée de l'enquête mentionnée à l'article premier dans les mairies de Lagord, de La Rochelle et de Puilboreau, pour être mis à la disposition des personnes qui voudront en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Les registres destinés à recevoir les observations du public seront ouverts par les maires de Lagord, de La Rochelle et de Puilboreau pendant le même temps et aux mêmes lieux, afin que les intéressés puissent consigner leurs observations. Celles-ci pourront également être adressées par écrit :

- soit aux maires qui les joindront aux registres,
- soit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Préfecture de la Charente-Maritime – bureau de l'environnement, 38 rue réaumur CS 70000 17017 LA ROCHELLE cedex 1.

Dans un délai de trois jours, le commissaire enquêteur donnera son avis motivé et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toute personne qu'il jugera susceptible de l'éclairer. Il établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.